



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 mars 2017 — N° 237

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter M. Marcel Jobin pour ses deux records au Championnat canadien en salle des vétérans.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Charles Côté pour son engagement dans la communauté de Thurso.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Agri-Marché inc. pour l'obtention de la reconnaissance Or au programme Les sociétés les mieux gérées au Canada.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation au syndrome de Lynch.

22 mars 2017

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le travail de certaines organisations pour la protection des cours d'eau du Québec.

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le Mois des rêves.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Les Diabétiques de la Haute-Yamaska inc.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la prévention de la fraude.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du concours Conjuguons lire et écrire.

À 9 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

22 mars 2017

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2016 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 3054-20170322)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 février 2017 par M. Ouellette (Chomedey), au nom de M. Rousselle (Vimont), concernant le financement du centre de ressources périnatales de Laval;

(Dépôt n° 3055-20170322)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 8 février 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), au nom de Mme David (Gouin), concernant l'ajout de la psychothérapie au panier de services assurés en santé et en services sociaux;

(Dépôt n° 3056-20170322)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 février 2017 par M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) concernant la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale;

(Dépôt n° 3057-20170322)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 16 février 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant un moratoire sur toute activité minière sur le territoire des Algonquins du Lac Barrière.

(Dépôt n° 3058-20170322)

22 mars 2017

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 – Hiver 2017;

(Dépôt n° 3059-20170322)

Une lettre, en date du 21 mars 2017, que lui a adressée M^e François Casgrain, commissaire au lobbyisme du Québec, l'informant de la cessation de ses fonctions à compter du 30 juin 2017.

(Dépôt n° 3060-20170322)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Khadir (Mercier) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant l'opération Diligence; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant une nouvelle taxe pour le financement du développement du Service rapide par bus de Québec et Lévis ou le troisième lien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 mars 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Fortin, ministre de la Culture et des Communications, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, Mme Maltais (Taschereau), M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ à la retraite des journalistes Michel Hébert et Régys Caron;

QU'elle salue Michel Hébert, un journaliste qui prenait son métier très au sérieux, mais qui sait aussi se montrer plein d'esprit auprès de ceux qui le côtoient;

QU'elle félicite Régys Caron, un journaliste qui savait rendre compte avec objectivité des événements qui rythment la vie politique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Gaudreault (Jonquière), M. Lemay (Masson), M. Surprenant (Groulx) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que le système des Grands Lacs représente 18 % des réserves mondiales d'eau douce et qu'il fournit de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes;

QU'elle constate que les actions posées sur les Grands Lacs ont une influence directe sur la santé du fleuve Saint-Laurent puisqu'ils partagent le même bassin versant;

22 mars 2017

QU'elle reconnaisse que le projet de restauration des Grands Lacs démontre des résultats tangibles, mais qu'il est toujours vulnérable aux polluants et aux espèces envahissantes telles que les carpes asiatiques;

QUE l'Assemblée nationale demande aux instances fédérales canadiennes et américaines de respecter l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et qu'ils versent les fonds nécessaires au projet de restauration des Grands Lacs.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de deux mandats d'initiative.

22 mars 2017

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 11 h 38, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

22 mars 2017

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Lisée, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de geler dès le premier avril 2017 la rémunération des médecins et de mettre fin à leur incorporation;

QU'elle demande au gouvernement d'utiliser la somme ainsi dégagée pour : abolir la taxe famille et rétablir un tarif unique de 7,30 \$ pour les services de garde; rendre le matériel scolaire gratuit pour l'école primaire et secondaire dès septembre prochain; et augmenter le crédit d'impôt solidarité de 100 dollars pour amortir le choc de l'augmentation du panier d'alimentation pour les 2,7 millions de ménages bénéficiaires.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les deux députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

22 mars 2017

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 295 en annexe)

Pour : **24** Contre : **71** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 63, Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 63 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 mars 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 31, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 mars 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

22 mars 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lisée, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 295)

POUR - 24

Bergeron (PQ)	Gaudreault (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Cloutier (PQ)	Jean (PQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Fournier (PQ)	Lamarre (PQ)	(René-Lévesque)	Traversy (PQ)
(Marie-Victorin)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 71

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Blais (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Nichols (PLQ)	Surprenant (IND)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Busque (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)	